

DELIBERATION N° 97/10-12 - TRAVAUX POUR LE FUTUR POSTE DE POLICE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée qu'à la suite de demandes réitérées chaque année par la Ville de LUDRES, le Commissariat de Police de NEUVES-MAISONS a obtenu, en Janvier 1997, un renfort d'effectif de deux policiers.

Ainsi, et à compte du 1er Octobre 1997, quatre agents de police sont affectés à LUDRES à titre permanent.

Afin de les accueillir, il est prévu de mettre les locaux du rez-de-chaussée de la Bibliothèque, sis 135 Place Ferri de Ludre, à leur disposition, moyennant des travaux d'aménagement intérieur : cloisons, sanitaires, etc... Cette occupation prendra effet après le transfert de la Bibliothèque dans les nouveaux locaux, 31 Place Ferri de Ludre.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 250 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour la mise à disposition du rez-de-chaussée de la Bibliothèque, au 135 Place Ferri de Ludre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les travaux pour un montant de 250 000 F,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation des locaux avec la police nationale, pour une durée de un an.